



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le VIH pendant l'épidémie de la covid-19

Question écrite n° 33434

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre l'épidémie du VIH-Sida depuis le début de l'épidémie de la covid-19. En effet, les acteurs associatifs et médicaux font le constat de nombreuses difficultés, tant en termes de prévention, de dépistages que d'accompagnement des personnes. Certains estiment même que la lutte contre le VIH n'est pas vraiment « sortie du confinement ». Ainsi, depuis le début de la crise sanitaire et en particulier pendant la période du confinement, on constate une baisse de 36 % des délivrances de PrEP (prophylaxie pré-exposition), traitement préventif contre le VIH, sur la période (avec un pic de - 47 % pendant le confinement). Fin mars 2020, 3 000 traitements étaient prescrits (contre 5 500 avant le confinement). Après le confinement, soit entre mai et septembre 2020, la baisse est de 19 % par rapport à ce qui était attendu. Cela représente au total un déficit de 27 435 délivrances de PrEP par rapport à ce qui était escompté. Si une partie de cette diminution s'explique par la reconduction automatique des ordonnances pendant le confinement, la situation demeure toutefois inquiétante puisque l'activité des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) a également fortement baissé. Ceux-ci, ainsi que les acteurs associatifs locaux, ont souvent mis en place des dispositifs innovants pour pallier les difficultés d'accès aux centres et aux établissements de santé (par exemple, envoi de kits de dépistage à domicile). Face à cette situation, M. le député estime nécessaire d'accélérer sur le déploiement d'outils nouveaux, permettant une augmentation des dépistages, un renforcement des diagnostics et un meilleur accompagnement des personnes. Pourtant, le décret autorisant les médecins de ville à prescrire la PrEP en première intention n'a toujours pas été pris. Au-delà, il conviendrait de renforcer les actions de sensibilisation, alors que les acteurs font état de difficultés pour mobiliser sur d'autres problématiques de santé publique que la covid-19. M. le député souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement envisage de mettre en place pour accélérer le déploiement d'outils de dépistage innovants, accompagner les acteurs associatifs pour poursuivre et amplifier leurs actions de lutte contre le VIH en période de crise sanitaire, ainsi que pour renforcer les actions de communication et de sensibilisation. Il souhaiterait également savoir si le décret autorisant les médecins de ville à prescrire la PrEP en première intention sera prochainement publié.

Texte de la réponse

Comme l'a rappelé le ministre des solidarités et de la santé le 1er décembre 2020, journée mondiale de lutte contre le SIDA : « L'épidémie de COVID-19 ne doit pas faire oublier les autres combats, et au premier rang desquels la lutte contre le VIH. ». Les premières données pour 2020 ont montré, en effet, que du fait de la crise sanitaire et du premier confinement, l'activité de dépistage du Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) avait chuté de près de 60% entre février et avril 2020 sans que le niveau d'activité soit revenu à celui d'avant la crise. Or, le dépistage précoce du VIH est une composante essentielle de la réponse à cette épidémie qui ne bénéficie toujours pas à ce jour d'un vaccin. Le dépistage précoce permet, en effet, aux personnes atteintes de bénéficier d'un traitement et ainsi de faire disparaître le risque de transmission du VIH tout en leur offrant une espérance de vie et bien souvent une qualité de vie équivalentes aux personnes séronégatives. Dans le contexte de la crise sanitaire, le renforcement de l'accès au

dépistage et aux traitements pour toutes et tous, comme le déploiement des lieux d'accueil et de prise en charge des personnes séropositives, restent un objectif majeur des politiques de santé publique mises en œuvre par le Gouvernement. A cet égard, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA dédiée cette année à la « solidarité mondiale et la responsabilité partagée », l'ouverture, à compter du 1er décembre 2020, de l'expérimentation de quatre centres de santé sexuelle d'approche communautaire à Paris (Kiosque Info Sida Toxicomanie), à Lyon (Le Griffon), à Marseille (Le Spot Longchamp) et à Montpellier (Le Spot). Inspirés de la réussite du modèle anglo-saxon, ces centres s'inscrivent dans une approche de la santé sexuelle innovante consistant à offrir des parcours basés sur le principe du « tester-traiter » dans un seul lieu et dans un temps court avec un accompagnement communautaire. Se faire dépister c'est aussi accéder à un traitement le plus précocement possible. Pour cela, l'accès au dépistage du VIH et des IST doit être renforcé en permettant aux infirmiers et aux sages-femmes de pouvoir les prescrire dans le cadre d'un protocole de coopération avec les médecins. Il sera également possible dans le cadre de ces protocoles de renforcer les actions de prévention en proposant le suivi des traitements préventifs (PrEP, TPE). Cette évolution sera possible dans le cadre de protocoles de coopération dès qu'ils seront validés par la Haute Autorité de Santé au premier semestre 2021. Par ailleurs, il apparaît que l'effet préventif des traitements anti-rétroviraux est encore trop peu connu. S'agissant de la « prophylaxie pré-exposition au VIH (PrEP) », la France a été le premier pays européen à l'autoriser et à la prendre en charge financièrement à 100%. Un peu plus de 30 000 personnes en France sont sous PrEP en juin 2020. Comme le soulignent les professionnels et les acteurs de terrain, celle-ci reste cependant encore peu accessible du fait de la nécessité d'une première prescription en secteur hospitalier. La crise sanitaire a révélé une baisse sensible des prescriptions en 2020 par rapport à ce qui était attendu et il est essentiel d'y remédier au plus vite. A cet égard, un projet de décret permettant aux médecins de ville de la prescrire en première intention est actuellement soumis au Conseil d'Etat, qui devrait la rendre effective dès le début de l'année 2021. Enfin, dans le cadre du Ségur de la Santé, 10 millions d'euros ont été réservés pour développer les appartements de coordination thérapeutiques (ACT) qui accompagnent pour leur santé, leurs démarches et leur parcours d'insertion, les personnes souffrant d'une maladie chronique dont le VIH et présentant une situation de fragilité sociale et psychologique nécessitant un suivi médical.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33434

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7431

Réponse publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1490